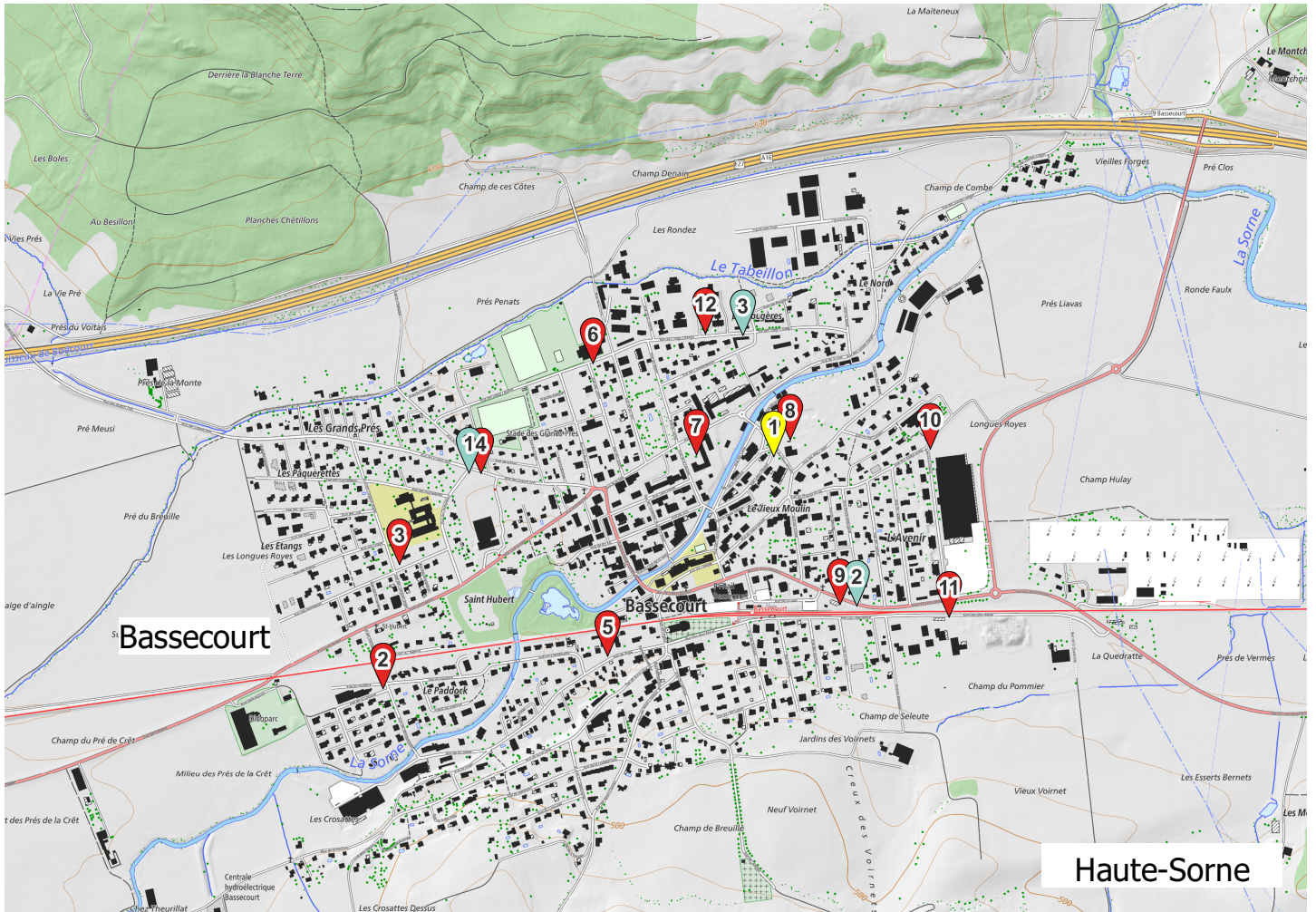




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



-  Conteneur
-  Ecopoint
-  Point de collecte centralisé des huiles

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Haute-Sorne
Bassecourt

SEOD
SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Mon réflexe tri à la source

Quand je fais mes achats :

- j'en profite pour **ramener au magasin**, les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- je choisis les objets et denrées en fonction de leur **bilan écologique** (minimum d'emballages, économes en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc.).
- autant que possible, je **laisse sur place les emballages** de mes achats.

Ma contribution financière

- À l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

Mes écopoints

Dépôt les jours ouvrables de 07h00 à 12h00, de 13h30 à 19h00. Le samedi, ouverture de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

1 - Rue des Grands Prés : verre, papier/carton, boîtes de conserve/alu, textiles, capsules Nespresso.

2 - Rue de l'Abbé Monnin : verre, papier/carton, boîtes de conserve/alu, textiles, capsules Nespresso.

3 - Rue des Longs Champs : verre, papier/carton, boîtes de conserve/alu, textiles, capsules Nespresso.

4 - Bassecourt, rue du Vieux Moulin 23, à proximité du local voirie, à côté des moloks : huiles végétales et minérales.

Cartons volumineux ou volume important de papier/carton : écopoint des Grands Prés, presse en self-service.

Infos sur les cont. semi-enterrés (Moloks®) installés dans la commune

Obligation d'utiliser seulement des sacs officiels SEOD taxés de : 17/35/60/110 litres.
Tous les dépôts autres que dans les Moloks® ne sont plus autorisés. Les sacs taxés ne sont plus ramassés au bord de la route. Seuls les conteneurs 800 litres munis d'une **puce électronique** (taxe au poids) sont vidés selon le plan de ramassage.

Contact et infos

Commune de Haute-Sorne

Service technique
Rue de la Fenatte 14
2854 Bassecourt
+41 (0)32 427 08 60
tec@haute-sorne.ch
www.haute-sorne.ch/fr/Vivre/Dechets.html

Déchetterie communale

Place du silo à sel à Glovelier : déchets inertes, ferraille, papier, carton, sagex blanc, cendres de bois, appareils électriques.
Collecte le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 8h à 11h30, selon le calendrier.

SEOD

Dates d'ouverture des samedis 2024 : 8h30 à 11h30 :

- le 6 et le 20 avril ;
- le 4 et le 25 mai ;
- le 8 et le 22 juin ;
- le 6 et le 20 juillet ;
- le 3, le 17 et le 31 août ;
- le 14 et le 28 septembre ;
- le 12 et le 26 octobre ;
- le 9 novembre.

Sous réserve de modifications. Infos détaillées sous www.seod.ch.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)





2024

Calendrier

Haute-Sorne - Bassecourt

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel An			1 Lundi de Pâques		
M 2	Saint Berchtold			2		
M 3				3 Conteneurs pucés	1 Fête du travail	
J 4	Conteneurs pucés	1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8		5	4	8	6	3
M 9		6	5	9	7	4
M 10	Conteneurs pucés	7 Conteneurs pucés	6 Conteneurs pucés	10 Conteneurs pucés	8 Conteneurs pucés	5 Conteneurs pucés
J 11		8	7	11	9 Ascension	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13		10	9	13	11	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13	12	16	14	11
M 17	Conteneurs pucés	14 Conteneurs pucés	13 Conteneurs pucés	17 Conteneurs pucés	15 Conteneurs pucés	12 Conteneurs pucés
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20		17	16	20	18	15
D 21		18	17	21	19 Pentecôte	16
L 22		19	18	22	20 Lundi de Pentecôte	17
M 23		20	19	23	21	18
M 24	Conteneurs pucés	21 Conteneurs pucés	20 Conteneurs pucés	24 Conteneurs pucés	22 Conteneurs pucés	19 Conteneurs pucés
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27		24	23	27	25	22
D 28		25	24	28	26	23 Commémoration du plébiscite jurassien
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27	26	30 Conteneurs pucés	28	25
M 31	Conteneurs pucés	28 Conteneurs pucés	27 Conteneurs pucés		29 Conteneurs pucés	26 Conteneurs pucés
J		29	28		30 Fête-Dieu	27
V			29 Vendredi Saint		31	28
S			30			29
D			31 Pâques			30
L						
M						



2024

Calendrier

Haute-Sorne - Bassecourt

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3	Conteneurs pucés			2 Conteneurs pucés		
J 4		1 Fête nationale Suisse		3		
V 5		2		4	1 La Toussaint	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10	Conteneurs pucés	7 Conteneurs pucés	4 Conteneurs pucés	9 Conteneurs pucés	6 Conteneurs pucés	4 Conteneurs pucés
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17	Conteneurs pucés	14 Conteneurs pucés	11 Conteneurs pucés	16 Conteneurs pucés	13 Conteneurs pucés	11 Conteneurs pucés
J 18		15 Assomption	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24	Conteneurs pucés	21 Conteneurs pucés	18 Conteneurs pucés	23 Conteneurs pucés	20 Conteneurs pucés	18 Conteneurs pucés
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24 Conteneurs pucés
M 31	Conteneurs pucés	28 Conteneurs pucés	25 Conteneurs pucés	30 Conteneurs pucés	27 Conteneurs pucés	25 Noël
J		29	26	31	28	26
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31 Conteneurs pucés



Comment bien trier ?



Ordures ménagères sacs SEOD

Les sacs à ordures officiels sont à déposer dans les containers semi-enterrés "Moloks®", les jours ouvrables de 6h00 à 20h00.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Restes de repas sans viande, sans os et sans poisson, vieux pain, fromage, pâtes. A mettre avec les déchets compostables ménagers. Os, viande, poisson. A introduire dans un sac taxé.



Aluminium et boîtes de conserve

Aluminium et boîte de conserve mélangés, à déposer aux écopoints aux heures autorisées.



Appareils électriques et électroniques

À apporter à la place du silo à sel à Glovelier lors des collectes. Les appareils producteurs de froid ne sont pas concernés (voir infos au dos).



Papier et carton

À déposer aux écopoints ou à apporter à la place du silo à sel à Glovelier lors des collectes.



Flacons en plastique avec bouchon

À rapporter dans les points de vente ou à mettre dans des sacs à ordures officiels.



Bois

Hormis les meubles qui sont à mettre avec les déchets encombrants combustibles, tout autre bois est à éliminer par l'intermédiaire du SEOD à Boécourt selon les tarifs en vigueur.



Emballage cadeau

À mettre avec les ordures ménagères dans des sacs officiels.



Médicaments

À rapporter aux points de vente.



Déchets compostables ménagers

Fleurs, épluch., fruits, légumes, gazon, marc café, restes de repas cuits SANS VIANDE, SANS OS et SANS POISSON, vieux pain, déch. de jardin, branches (fagots l. max. 1,5m / Ø 40 cm). Exclu: sacs compost., plantes envahissantes, litières animaux, cendres cheminées.



Sagex

À apporter à la place du silo à sel à Glovelier lors des collectes. Seul le polystyrène expansé (EPS) est accepté (sagex blanc).



Huiles minérales et végétales

Point de collecte centralisé, situé à la rue du Vieux Moulin 23 à Bassecourt, à côté du local voirie, aux mêmes horaires que les écopoints.



Déchets inertes (petites quantités)

À apporter à la place du silo à sel à Glovelier lors des collectes. Voir détails au dos de la brochure.



Piles et accumulateurs

À rapporter aux points de vente.



Dépouilles d'animaux

À apporter au centre de déchets carnés à Soyhières. Ouvert de lundi à samedi de 9h30 à 11h30. Tél. 032 422 13 94 . Interdit de les enterrer.



Berlingots / Briques à boissons

À rapporter dans les points de vente ou à mettre avec les ordures ménagères dans des sacs à ordures officiels.



Verre

À déposer aux écopoints aux heures autorisées. A trier selon les couleurs.



Tubes lumineux (néon) / LED

À rapporter aux points de vente. Fondation SENS, www.erecycling.ch, tél. 043 255 20 00.



Déchets encombrants combustibles

Un déchet encombrant est **non recyclable** et il ne peut **pas être contenu dans un sac 110 lt.** Les parties métalliques doivent être enlevées. Voir détails au dos de la brochure.



PET

À rapporter dans les points de vente.



Textiles et chaussures

À déposer propres, dans des sacs fermés, aux écopoints aux heures autorisées ou chez Caritas Jura SA, à Delémont.



Cendres de bois

À apporter à la place du silo à sel à Glovelier lors des collectes.



CD

À rapporter dans les points de vente ou à mettre avec les ordures ménagères dans des sacs à ordures officiels.



Pneus

À rapporter dans les points de vente.

Les types de déchets



Déchets spéciaux des ménages

A apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h. Pour plus d'info www.jura.ch/env.



Capsules Nespresso (aluminium)

À mettre avec les ordures ménagères ou à rapporter aux points de vente ou à déposer aux écopoints aux heures autorisées.



Cartouches d'encre pour imprimantes

À rapporter dans les points de vente ou à mettre avec les ordures ménagères dans des sacs à ordures officiels.



Plastiques agricoles

Plastiques agricoles y compris balles rondes à éliminer au SEOD à Boécourt selon les tarifs en vigueur.



Ferraille (objets métalliques)

À apporter à la place du silo à sel à Glovelier lors des collectes.



Aérosols

À mettre avec les ordures ménagères dans des sacs officiels ou à déposer aux écopoints aux heures autorisées s'il s'agit d'aluminium recyclable. Si symbole de danger, avec les déchets spéciaux.



**Annule
et remplace
l'édition de
décembre 2023**

Mémo

tri des déchets

La phase pilote débute avec la mise en service des nouveaux écopoints le 3 mai 2024. Les changements les plus importants consistent, pour le premier, à l'abandon de la collecte des huiles usagées. Un emplacement centralisé est disponible à côté du dépôt de la voirie à Bassecourt, rue du Vieux-Moulin 23.

Le second changement permet de déposer le papier et le carton mélangés dans chacun de ces nouveaux écopoints.

Pour les cartons volumineux et les volumes importants de papier/carton, une presse utilisable en self-service équipe l'écopoint des Grands Prés à Bassecourt.

Nous vous rappelons que le papier d'emballage cadeau ainsi que les berlingots/briques à boissons ne sont pas considérés comme du papier/carton.

Les modes de ramassage pratiqués jusqu'à présent pour ce déchet sont abandonnés.

Tous ces écopoints sont susceptibles d'être surveillés par caméra étant donné qu'ils sont libres d'accès et que leur utilisation est conditionnée à un horaire qui doit impérativement être respecté.

Déchets verts : règles d'usage



Pour rappel, les containers bruns sont réservés exclusivement à la collecte des déchets verts.

Il est important de veiller à ce que **le container soit fermé** lors du dépôt au bord de la chaussée, faute de quoi, le déchargement dans le camion n'est pas possible et risque d'endommager le container. En cas de température négative, il se peut que le contenu du container soit gelé ce qui rend impossible sa vidange.

Les containers doivent être amenés au bord de la route au plus tard à 6h00, le jour du ramassage. Ils ne peuvent pas demeurer à cet endroit à l'année.

Les déchets verts se trouvant dans des contenants autres que les containers officiels (sac poubelle, big bag ou autres) **ne sont plus ramassés**. Seuls les fagots ficelés de maximum 150 cm de long et de 40 cm de diamètre sont encore admis et pris en charge.

Suite à la mise en service de la centrale Biogaz à Courtemelon, les restes de repas, sans viande, sans os et sans poisson, sont admis. Toutes formes de litières d'animaux sont exclues.

Nous vous informons que les containers bruns officiels SEOD sont garantis cinq ans et qu'ils peuvent être acquis à la commune qui se chargera de la livraison à domicile.

Contact

Les Services techniques communaux se tiennent à votre disposition au 032 427 08 60 pour tout complément d'information et vous remercient par avance pour l'attention que vous accordez à ce document.

Mémo *tri des déchets*

La déchetterie à votre service

jusqu'à l'ouverture du Centre de collecte et de valorisation à Delémont

Chaque mois, une collecte de déchets est organisée à la place du Silo à sel à Glovelier. Les types de déchets collectés sont :

- le papier et le carton (non triés) ;
- la ferraille (objets métalliques) ;
- le sagex blanc ;
- les appareils électriques et électroniques ;
- les cendres de bois ;
- les déchets inertes (max. 20 lt/personne, hors déchets de construction).



Nous vous informons qu'il est formellement interdit de se servir d'objets déposés dans les bennes.

Cela va à l'encontre du souhait du déposant et cet acte est assimilable à un vol.

Le ramassage des déchets encombrants

Les déchets encombrants sont ceux :

- qui n'entrent pas dans un sac à ordures **110 lt** officiel ;
- d'une longueur maximale de **2 mètres**, d'un poids maximal de **50 kg** par objet et de dimension supérieure à 50x50x50cm ;
- qui ne contiennent **pas de partie métallique**.

Ils sont à disposer en bordure des voies publiques le jour de la tournée ou dans les endroits prévus à cet effet.

Ne sont pas collectés :

- les déchets de **construction** et de **déconstruction** ;
- tout objet comportant des parties métalliques ;
- les appareils électroménagers et électroniques ;
- les cartons, le verre, le sagex, les déchets inertes, la ferraille, les palettes et le bois non issu de meubles ;
- les emballages plastiques ainsi que les boîtes de lessive.



Lorsqu'une maison doit être vidée, il convient de prendre contact avec l'Administration communale ou avec une entreprise privée.

La tournée de ramassage des encombrants n'est pas prévue à cet effet.



Les appareils à production de froid, tels que les réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs ne sont pas repris. Ils doivent être recyclés via une filière permettant la récupération du gaz.

Il est dans l'intérêt de tous de respecter les dispositions prévues. Les travaux qui doivent être entrepris consécutivement au comportement des contrevenants engendrent des frais supplémentaires qui doivent être couverts par la taxe de base annuelle. Les dépôts non conformes seront identifiés et sanctionnés.

Les dépositaires dont les déchets n'ont pas été ramassés ont la responsabilité de les reprendre et de les évacuer par un autre moyen sous peine d'amende.